

Le Préfet

Grenoble, le **26 MAI 2021**

Sabine Moulin

Service Aménagement Sud-Est - Chargée de planification

Monsieur le maire,

Vous m'avez transmis pour avis un exemplaire de la modification simplifiée n° 1 de votre PLU, prescrite par arrêté du 29 avril 2021

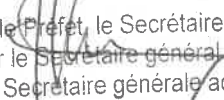
La modification simplifiée a pour objet de revoir l'OAP n°1 située au lieudit le Villaret, classée au PLU en zone Ua et l'article Ua 3 du règlement relatif aux conditions de desserte des constructions par les voies publiques ou privées et d'accès aux voies ouvertes au public. Elle doit permettre d'accueillir de l'habitat collectif ou intermédiaire, dont une résidence pour séniors, tout en maintenant le projet initial qui autorise l'implantation d'équipements, de services, de commerces et d'activités compatibles avec l'habitat sur la partie nord de ce secteur dans un objectif de mixité fonctionnelle.

Cette évolution du PLU n'appelle pas de remarques particulières de ma part.

J'émet donc un avis favorable à la modification simplifiée du PLU de Susville.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de ma considération très distinguée.

Le Préfet


Pour le Préfet, le Secrétaire général,
Pour le Secrétaire général absent,
La Secrétaire générale adjointe

Juliette BREGI

Monsieur le maire de Susville
Mairie
18 impasse du Stade
38350 Susville

Tél : 04 56 59 46 25
Mél : sabine.moulin@isere.gouv.fr
17 bd Joseph Vallier - BP 45
38040 Grenoble Cedex 09